



L'an deux mille vingt le vingt-six mai,
Le Conseil Municipal de la Commune de Faux la Montagne,
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de
M. Francis HOEZELLE, doyen d'âge,
Nombre de conseillers en exercice : 11
Date de convocation : 22/05/2020

Présents : **Alain DETOLLE, Leigh FAULKNER, Pierre HOEZELLE, Francis HOEZELLE, Maxime LE HUNG, Mathilde HOUZE, Régis MOREL, Catherine MOULIN, Françoise ROMANET, Noémie SERRU,**
Absents : **Victoire BEAUJOU,**
Pouvoirs : **Victoire BEAUJOU** donne pouvoir à **Catherine MOULIN**
Secrétaire : **Mathilde HOUZE,**

DCM 2020/10: Élection du Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17,

M. Hozelle, Président de séance rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du maire.
Mme Moulin présente sa candidature.

Il est donc procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
 - bulletins blancs ou nuls : 1
 - suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

A obtenu :

Mme MOULIN Catherine : dix (10) voix

Mme MOULIN est élue Maire

À Faux la Montagne, le 29/5/2020

Le Président

F. Hozelle

